



Employeur VS Cabinet de recrutement

Par **GISA34**, le **06/02/2018** à **14:31**

Bonjour

Dans le cadre d'une recherche de collaborateur, nous avons fait appel à un Cabinet de recrutement, qui en définitive n'est pas parvenu à cerner nos besoins et nos valeurs.

Nous sommes confrontés à problème d'évaluation des candidats et à une incapacité par leurs services à mesurer le potentiel de la future recrue.

L'efficacité et l'expertise sont les valeurs d'un cabinet de recrutement, et les recruteurs sérieux sont tenus de se conformer à une charte déontologique qui détermine leurs obligations vis-à-vis des entreprises clientes : Evaluer et transmettre les candidats qu'en adéquation avec le poste à pourvoir, le cahier des charges, et tenir informés ses clients de l'évolution des recherches de la mission.

Aujourd'hui je constate que le Cabinet de recrutement s'est soustrait à cette politique déontologique et se défausse, ne répondant plus à mes mails ni courriers recommandés.

Je réclame aujourd'hui de manière justifiée le remboursement des frais de lancement de mission.

Je représente une petite Entreprise, les frais d'avocat seraient une charge lourde, et j'imagine que le cabinet de Recrutement le sait (Risk management)...

J'ai joints le SYNTEC et dans la mesure où ce Cabinet n'y adhère pas ils ne peuvent m'assister amiablement.

Merci pour vos conseils et belle journée!

Bien cordialement

Par **morobar**, le **07/02/2018** à **16:01**

Bonjour,

Dans nos contrées nul ne peut se faire justice soi-même.

Vous refusez de passer, par manque semble-t-il de moyens, par la case "tribunal".

Sachant que la saisine du tribunal de commerce est gratuite et se fait sans assistance obligatoire, on ne peut que conclure que vous ne vous sentez pas d'attaque.

Restent alors le système associatif voire l'interrogation de la DGCCRF locale (adresse de votre prestataire) pour vérifier si d'autres plaintes ont été évoquées.